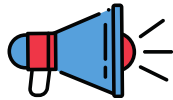


PETITE LEÇON DE DÉMOCRATIE

La CGT nous invite et nous le faisons avec plaisir, à vous rappeler qu'à la **CFDT** c'est la **démocratie** qui est le maître mot de toute décision et que ce sont ses adhérents qui font la CFDT et non l'inverse.



**Et oui, La CFDT c'est la :
Confédération Française DEMOCRATIQUE du Travail**

Une nouvelle classification est attendue par tous les salariés du régime général .

Tous les militants et adhérents de la CFDT sont là pour nous le rappeler et agir dans cette négociation dans l'intérêt des salariés.

Et si certains pensent qu'avoir des contacts avec le directeur de l'Ucanss, permet d'obtenir toutes ses revendications... ce n'est pas ainsi que cela fonctionne, en tout cas pas pour la CFDT.

Au fil des séances de négociations avec l'employeur et les organisations syndicales représentatives -CFDT, CGT et FO-, la CFDT a en effet, obtenu plusieurs de ses revendications -mais pas toutes-

- Une grille unique
- La création des emplois repères
- La création d'une prime de mobilité fonctionnelle à niveau égal, équivalente à un demi mois de salaire
- La prise en compte du calcul de la prime de fonction, sur la base du coefficient minimum et du palier 2
- L'augmentation des pas de compétences de 7 à 9 points pour les niveaux A à C et de 7 à 12 points pour le niveau D
- Le déplafonnement des niveaux
- La révision de la cotation de plus de la moitié des emplois repères contestés par la CFDT.
- Des revalorisations des coefficients minimums
- La création de paliers dans les niveaux avec valorisation financière
- La création d'une prime de 7 points par mois pour les formateurs occasionnels
- La prise en charge des cotisations ordinales par l'employeur

Pour autant, reste en suspens une partie de nos revendications, dont celles-ci

- La garantie minimale d'évolution professionnelle avec 8 points attribués dès la quatrième année sans évolution
- L'augmentation des pas de compétences à hauteur de 12 points du niveau A à C, de 14 points du D à G, de 16 points du H à I
- 10 emplois repères dont la cotation est encore contestée par la CFDT
- La revalorisation du coefficient minimum pour les niveaux A de 212 à 220 points, B de 220 à 230 points, C de 230 à 240 points et D de 250 à 260 points
- L'extension de la prime de mobilité fonctionnelle à niveau égal quel qu'en soit le motif
- L'extension du système de calcul de la prime de fonctions aux primes comptables et de responsabilité.
- La valorisation du passage de palier de 5 points au lieu de 3 points

Alors, quand le projet définitif d'accord sera proposé, ce sera à chaque organisation syndicale de prendre ses responsabilités sur une signature ou non et sur l'utilisation du droit d'opposition ou non.

La **CFDT** consultera ses adhérents sur le projet définitif de classification.



Et oui n'en déplaise à la CGT, qui déjà annonce notre signature de la nouvelle classification! **A la CFDT, ce sont les adhérents qui décideront.**

N'oublions pas que les adhérents sont avant tout les salariés de la Sécurité sociale donc ils sont assez bien placés pour prendre, au moment venu, des décisions les concernant.

La CFDT est prête avec ses adhérents à prendre ses responsabilités !

A la CFDT, c'est la démocratie qui décidera d'une signature ou non de la nouvelle classification. Mais avant, il faut continuer à négocier et pour la CFDT, la négociation n'est pas bouclée !

Alors rejoignez nous dès maintenant et donnez votre avis !

Flashez pour adhérer



Flashez pour plus d'infos

